

DELIBERATION 2021-036 Bis
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Seance du 20/03/2021 à 8 heures 30

Nombre de membres en exercice = 62
 Nombre de membres présents = 49
 Nombre de suffrages exprimés = 56
 VOTES : Contre = 0 Pour = 56 Abstentions = 0
 Date de convocation : 11/03/2021

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M.F. VENTENAT
 délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par PIERRE DESARMENIEN, Président, cette personne s'étant retirée au mo
 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (A)	Recettes ou excédent (B)	Dépenses ou déficit (C)	Recettes ou excédent (D)	Dépenses ou déficit (E)	Recettes ou excédent (F)
Resultats reportés	46 389,33			82 930,98	46 389,33	82 930,98
Opérations de l'exercice	398 225,27	418 450,32	256 891,09	404 065,06	655 116,36	822 515,38
TOTAUX	444 614,60	418 450,32	256 891,09	486 995,94	701 505,69	905 446,26
Resultats de clôture				230 104,85		203 940,57
Restes à réaliser			75 528,00	431 119,00	75 528,00	431 119,00
TOTAUX CUMULES	444 614,60	418 450,32	332 419,09	918 114,94	777 033,69	1 336 565,26
RESULTATS DEFINITIFS	26 164,28			58 569,57	26 164,28	58 569,57

* Les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les déficits et les excédents doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

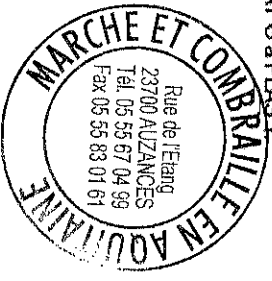
3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser;

4° Approuver les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : MM BERGER F, BERTHON L, BIGOURET J, ROUX Y, BOUNDINEAU T, CHAUSSAT J, CHEDEVILLE S, CONCHON JC, CORDIER J, COTENTIN M, DESARMENIEN P, DESGRANGES R, DUBSAY JC, ECHEVARNÉ C, FAUCHER P, FAUCONNET JL, FERRIER D, FONTIVIELLE G, GIRAUD LAJOIE D, GLOMOT L, GRANGE D, GRASS A, GRAVIERE J, CHADEYRON V, JAMME F, LARGE C, LUQUET A, LUQUET L, MEYNIARD B, MICHON MH, MONTEL P, MOREAU J, PAVARD C, PAVARD J, PERRIER F, PERRIER S, PIERRON JL, PINLON C, PIAS Y, RICHIN D, SCARAMUCCI C, SCHMIDT D, SIMONÉ, PICHOT N, SIMONET Y, SOULEBOT JM, TRIMOUILLARD H, VENTENAT MF, VERDIER A, WELZER JP, Excusés : BRUNET ML, DESLOUX B, DHUSTER E, NOVAIS M. Pouvoirs : GALINDO A, à VERDIER A, JOULOT JP, à ECHEVARNÉ C, LE CORRE C, à BERTHON L, MORANCAIS P, à DESARMENIENS P, RAMOS G, à FAUCONNET JL, ROLLAND R, à VENTENAT MF, VALTIAK M, à DESGRANGES R, VERIGOULAY G à PIAS Y

Cachet :



Pour expédition conforme

M.F. Ventenat
 Le Président

M.F. Ventenat

Accusé de réception en préfecture
 023-200067593-210320-2021-036Bis-DE
 Date de télétransmission : 31/03/2021
 Date de réception préfecture : 31/03/2021